

LES CENTRES PMS toujours plus demandés

▶ Les centres psychomédico-sociaux des écoles constatent une hausse croissante des demandes de soutien individuelles

▶ *“On sent quand même une certaine pression et une augmentation des demandes individuelles, notamment en ce qui concerne des besoins spécifiques, mais aussi des situations sociales et familiales compliquées, voire de plus en plus compliquées. C'est ce qui me revient du terrain”,* explique la secrétaire générale de la fédération des centres psychomédico-sociaux libres, du Segec, Sophie De Kuysse. Une hausse des demandes observée alors même que les autorités prévoient de réformer le secteur à partir de 2019.

Difficultés d'apprentissage, problèmes sociaux, psychologiques et familiaux, ou encore embarras économiques: de nombreuses raisons peuvent amener les élèves à pousser la porte

du centre PMS (CPMS) de leur école. *“Toutes les difficultés qu'on peut imaginer arrivent aux centres PMS. Parfois les enseignants sont déstabilisés avec certaines difficultés d'apprentissage et se demandent s'il n'y a pas derrière celles-ci un trouble ou un handicap”,* indique Sophie De Kuysse.

Au final, cette hausse des demandes individuelles s'explique par la précarisation croissante d'une partie de la population, estime celle dont la fédération gère 89 des 185 CPMS. Le phénomène concerne les élèves de tous âges, les centres de soutien étant disponibles dès la première année de maternelle et jusqu'en sixième secondaire. *“Attention, les centres PMS ne font pas tout. Ils ne font pas par exemple de thérapies. Ils travaillent en partenariat avec une série d'autres services.”*

OUTRE LES SUIVIS individuels, effectués à la demande des élèves ou de leurs proches, les

CPMS réalisent également un certain nombre d'actions collectives en classe. *“On peut penser par exemple à des animations de prévention sur la santé ou encore sur l'éducation sur les relations affectives et sexuelles”,* expliquent les CPMS, dont chaque équipe est constituée d'assistants sociaux, de psychologues et d'infirmiers.

Acteurs de première ligne, les centres psychomédico-sociaux constatent par ailleurs une nette hausse des demandes d'accommodements raisonnables en classe de la part des parents. *“On voit vraiment une hausse des demandes concernant les besoins spécifiques. Il y a quelques années, quand un élève travaillait mal, la question ne se posait pas souvent. Désormais, ces demandes reviennent très souvent”,* observe Sophie De Kuysse.

Julien Thomas

Le nombre de centres PMS va diminuer

BRUXELLES Le nombre de centres PMS devrait diminuer dans les prochaines années, tandis que la taille d'un certain nombre d'entre eux devrait être revue à la hausse. Objectif : mieux utiliser les ressources allouées au secteur et assurer une meilleure répartition géographique et par école du nombre de travailleurs de ces centres. C'est notamment ce que prévoit la réforme des centres

PMS imaginée dans le cadre du Pacte d'excellence, laquelle devrait entrer graduellement en vigueur à partir de 2019. *“Les règles actuelles en matière d'allocation de moyens humains génèrent plusieurs effets pervers, dont une incitation à la création de petits centres. Certains centres ont d'ailleurs été artificiellement scindés en deux pour améliorer le taux moyen d'encadrement”,* lit-on dans le chapitre

consacré aux PMS. *“Les missions actuelles suivantes des CPMS sont fondamentales et doivent être repensées pour être mieux au service de ces objectifs : le soutien psycho-médico-social aux élèves, l'orientation et les relations écoles/famille. Il est aussi primordial de faire en sorte que l'équipe de soutien psycho-médico-social reste un acteur tiers, distinct de l'école, et perçu comme tel”,* écrivent ses auteurs.

XRESSO**Eugène
Ernst**Secrétaire général
de la
CSC-Enseignement.**“Les écoles mettent
une certaine pression
sur les centres PMS”****1 Le Pacte d'excellence
prévoit une réforme des
CPMS. Qu'en pensez-vous ?**

“Il y a effectivement une réforme prévue à partir de 2019 et qui devrait s'étaler sur quatre années. J'estime pour ma part que cette réforme n'est pas assez ambitieuse. Il y avait d'autres mesures sur la table sur laquelle les acteurs de l'enseignement n'ont finalement pas pu se mettre d'accord. Il était notamment question de faire des CPMS inter-réseaux. Ça, c'était ambitieux. Et puis il faut savoir qu'il existe à l'heure actuelle une certaine pression de la part de certaines écoles sur ces centres.”

**2 Quel type de pression et
pour quelle raison ?**

“Les CPMS ont chacun un contrat avec une école et il est possible pour les écoles de rompre celui-ci si elles ne sont pas satisfaites. Il arrive que les discours tenus par des travailleurs des CPMS ne plaisent pas à l'école. Si un centre conseille par exemple au jeune de changer d'école et de se réorienter, cela peut parfois déplaire à l'école. Tout n'est pas dit clairement, mais il existe une sorte de pression.”

**3 Les centres n'ont donc
pas les mêmes objectifs ?**

“Les intérêts des écoles et des CPMS ne sont en effet pas les mêmes et leurs objectifs et missions sont différents. Sur une série de sujets, le CPMS va donner son avis ou prendre une décision et cela ne va pas nécessairement plaire à l'établissement.”

Interview > J. Th.